



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

ANPE

Question écrite n° 5891

Texte de la question

M Joseph Vidal attire l'attention de M le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sur la baisse, ces dernières années, des effectifs de l'ANPE : plus de 300 postes, en effet, ont été supprimés. Il lui demande s'il ne serait pas possible : d'améliorer l'accueil et l'information des usagers (demandeurs d'emploi et entreprises) ; d'assurer dans de meilleures conditions le montage et le suivi d'actions de placement et de formation ; de créer des postes permettant l'organisation d'actions d'insertions professionnelles à l'entreprise et des postes de conseiller professionnel de l'ANPE pour faciliter l'insertion des bénéficiaires du RMI.

Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire appelle l'attention sur l'évolution des effectifs de l'ANPE et ses conséquences sur les missions imparties à cet organisme. Les effectifs de l'agence pour l'emploi ont été portés de 8 885 en 1980 à 11 496 en 1989. Il est exact que, de 1984 à 1987, l'agence, en tant que service public, s'est vu appliquer les mesures générales de réduction des effectifs en vigueur dans toute la fonction publique et le secteur public. L'ANPE, à par contre, bénéficie de 200 postes nouveaux en 1988 et 75 en 1989. Au titre du revenu minimum d'insertion, 200 charges de mission seront mis à la disposition des conseils départementaux d'insertion et des cellules d'appui placées auprès des commissions locales. Ces agents seront remplacés dans les cadres de l'agence par des recrutements supplémentaires.

Données clés

Auteur : [M. Vidal Joseph](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5891

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : travail, emploi et formation professionnelle

Ministère attributaire : travail, emploi et formation professionnelle

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 1988, page 3408